



Par Thomas Contentin, président du syndicat des Industriels français de l'eau de pluie (Ifep)

LA RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE DEVIENT INCONTOURNABLE

L'eau de pluie se distingue des eaux pluviales parce qu'elle est réutilisable pour des usages non potables. Des leviers se mettent en place pour favoriser la gestion de l'eau à la parcelle, notamment à travers les plans locaux d'urbanisme. Le potentiel est immense, mais la France est à la traîne.

Le sens de l'expression populaire « Parler de la pluie et du beau temps » a radicalement changé ces dernières années. Par son excès ou son absence, la pluie n'est plus associée à une discussion futile, mais elle est devenue un sujet d'inquiétude généralisé car elle impacte directement la disponibilité de la ressource en eau et donc les activités humaines. Arrêtés préfectoraux, non-délivrance de permis de construire, inondations répétées, retrait-gonflement des sols argileux... des phénomènes qui touchent tout le monde et partout, avec des

Le tiers-lieu écoresponsable, Les Cabanes urbaines à la Rochelle, a fait installer deux cuves plates enterrées d'une capacité totale de 60 m³.

conséquences encore largement sous-estimées à ce jour. Créé en 2007, le syndicat professionnel des Industriels français de l'eau de pluie (Ifep) rassemble les principaux fabricants de solutions de récupération d'eau de pluie. Attaché dès sa fondation à créer les cadres techniques et réglementaires favorables au déploiement de cette solution en France, notre syndicat est le représentant d'une pratique vertueuse. À une époque où la quête de sens est un leitmotiv pour beaucoup, comment peut-on en effet légitimer d'alimenter ses toilettes ou laver sa voiture avec de l'eau potable ? En France, 20% de la consommation en eau d'un foyer va encore dans les toilettes et jusqu'à 80 % dans un collège ou un immeuble de bureaux. Ajoutez à cela l'arrosage, le nettoyage des sols voire la machine à laver le linge et c'est près de 40 % de la consommation d'une famille qui pourrait être remplacés par de l'eau de pluie.

Encadrée par l'arrêté du 21 août 2008 sur la récupération des eaux de pluie et

à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, l'eau de pluie n'est utilisable à l'intérieur d'un bâtiment que si elle est collectée sur une toiture inaccessible (hors opérations de maintenance). C'est ce qui distingue les eaux de pluie des eaux pluviales. Une distinction subtile mais essentielle pour bien aborder la problématique dans sa globalité : l'eau de pluie, lorsqu'elle est captée avant de ruisseler sur le sol, conserve des caractéristiques compatibles avec des usages non potables. Au-delà du volume d'eau potable économisé, cette substitution a d'autres bénéfices indirects : dimensionnement des réseaux d'adduction, bilan énergétique des réseaux, etc. En outre, la valorisation de l'eau de pluie contribue aussi à la gestion des eaux pluviales. La valorisation de l'eau de pluie en amont réduit les débits et les volumes à gérer. Dans le cadre d'une construction non raccordée au réseau, le trop-plein de la cuve permet d'humidifier les sols et de recharger la nappe via un système d'infiltration à la parcelle. Raccordée au réseau public, une



© Premier Tech Eau & Environnement

cuve de récupération d'eau de pluie participe aussi à la gestion des eaux pluviales par un effet de tamponnement lié au volume disponible dans la cuve avant passage par le trop-plein.

Ce point de vue est d'ailleurs porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema) dans son ouvrage « *L'intérêt de l'utilisation de l'eau de pluie dans la maîtrise du ruissellement urbain* » paru en 2018. Dans cette publication, le Cerema démontre sur la base d'un travail de recherche et d'analyse documentaire, l'intérêt de l'utilisation de l'eau de pluie dans la maîtrise du ruissellement urbain, en s'appuyant sur des exemples et des expériences de plusieurs pays. En France, l'utilisation de l'eau de pluie s'est développée sans lien fort avec l'enjeu de la gestion des eaux pluviales en ville. En Allemagne ou en Belgique, cette ressource y est déjà perçue comme un mode particulier de gestion des eaux pluviales, au-delà des possibilités de réutilisation comme ressource alternative à l'eau potable. Installez des cuves de récupération d'eau de pluie dans chacune des maisons d'un lotissement de 80 ou 100 lots et vous obtiendrez immanquablement un abattement du volume d'eau de pluie rejeté sur la surface considérée !

C'est dans cette optique que le Plan ParisPluie a été adopté en mars 2018 avec pour objectif de « valoriser et réutiliser l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe

dans la ville ». En la rendant « 100 % utile », ce plan joue sur les deux tableaux : générer un abattement des eaux de pluie pour moins de rejets au réseau unitaire, et préserver la ressource en faisant appel à l'eau de pluie pour certaines applications. En résumé, faire d'une contrainte une opportunité.

Le plan est soutenu par un règlement de zonage d'assainissement opposable. Il s'impose à tous les acteurs publics et privés impliqués dans l'aménagement et la gestion de la ville : les directions de la Ville de Paris, les propriétaires et gestionnaires d'immeubles, l'ensemble des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et bureaux d'études, etc. Par cet abattement, les réseaux d'assainissement seront moins sollicités par l'évacuation de l'eau de pluie, la Seine recevra moins d'eau pluviale et deviendra plus propre en réduisant la fréquence et les volumes de surverse du réseau d'égout unitaire de la ville.

Sur les annonces du Plan eau en mars 2023, notre syndicat salue le cadre général faisant de la sobriété une ligne directrice pour préserver la ressource. Pour réaliser d'importantes économies, nous espérons toutefois une ambition plus marquée quant à la valorisation de l'eau de pluie. Certaines mesures présentées méritent en effet d'être précisées ou renforcées. Depuis des années, nous plaçons pour la valorisation de l'eau de pluie, notamment sur les constructions neuves (résidentielles, tertiaires et inclus-



Le Village olympique à Saint-Denis est équipé d'un système de récupération d'eau de pluie.

trielles) et cela sur l'ensemble du territoire. Or, les modalités d'accompagnement mentionnées dans la mesure 6 du Plan eau restent à définir. Étant donné la situation, la réutilisation de l'eau de pluie ne peut se limiter à certains territoires ou certains contextes, mais elle doit être systématisée et globalisée. ■



Cuve de récupération d'eau de pluie de 20 000 litres installée dans une exploitation agricole dans les Pyrénées-Atlantiques.